

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION LORS DE TRAVAUX N°AR2024-027

Le maire de Augan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 14 février 2024 par l'entreprise SPAC ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, effectués par l'entreprise SPAC, il y a lieu de mettre en place une circulation alternée ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant la période du 4 mars 2024 au 20 avril 2024, au niveau du carrefour entre la rue des Blatiers et Primeterre, Rue du stade sur le territoire de la commune d'Augan, une circulation alternée sera mise en place.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : La signalisation de coupure et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de coupure et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPAC, ainsi que la remise en état de la voirie sous 3 mois après les travaux. La commune vérifiera que la remise en état est conforme.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Augan.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Augan, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Guer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AUGAN, le 11 Mars 2024

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11 Mars 2024

Le Maire de AUGAN
Guénael LAUBAY

